

SÉANCE DU
CONSEIL
8 SEPTEMBRE
2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mardi 8 septembre 2026 à 20h05, séance ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Vicky Poulin,
sont présents : mesdames et messieurs, Sylvain Thibodeau, Patrick Gaudreau,
Thérèse Ménard Monty, Florian Ruckstuhl, François Mailloux, Lydia Maheux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière, est
aussi présente.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à
l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition
afférente est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue par madame la mairesse**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026
- 4. Première période de questions**
 - 4.1 Aucun
- 5. Administration**
 - 5.1 Changement de date pour la séance du conseil du mois d'octobre 2026
 - 5.2 Changement de date pour la séance du conseil du mois de décembre 2026
 - 5.3 Règlement concernant le colportage - adoption
 - 5.4 Règlement concernant le commerce de Regrattier – adoption
- 6. Aménagement du territoire**
 - 6.1 Aucun
- 7. Finances**
 - 7.1 Comptes payés et à payer
- 8. Travaux publics**

- 8.1 Autorisation de paiement - Travaux de nettoyage de fossé - 10e Rang
- 8.2 Demande de nettoyage de fossé - 11e Rang
- 8.3 Demande de nettoyage de fossé - rang Audette
- 9. Loisirs et bibliothèque**
- 9.1 Aucun
- 10. Correspondance**
- 10.1 Aucun
- 11. Divers**
- 11.1 Aucun
- 12. Deuxième période de questions**
- 12.1 Aucun
- 13. Levée de la séance**

MOT DE BIENVENUE PAR MADAME LA MAIRESSE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-09-5213

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026

2026-09-5214

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions

ADMINISTRATION

2026-09-5215

CHANGEMENT DE DATE POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT la tenue des élections provinciales le lundi 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que la date de la séance du conseil du mois d'octobre doit être déplacée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance du conseil du mois d'octobre prévue initialement le 5 octobre 2026 soit déplacée au mardi 13 octobre 2026.

Qu'un avis public soit publié aux deux (2) endroits prévus par le conseil, tel que prévu par la loi.

ADOPTÉE

2026-09-5216

CHANGEMENT DE DATE POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE DÉCEMBRE 2026

CONSIDÉRANT que pour des raisons administratives la séance du conseil, initialement prévue le 7 décembre 2026, doit être déplacée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance du conseil du mois de décembre prévue initialement le 7 décembre 2026 doit être devancée au mardi 1^{er} décembre 2026.

ADOPTÉE

2026-09-5217

RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE - ADOPTION

ATTENDU les pouvoirs conférés par le *Code municipal et la Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que le *Conseil* désire assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

ATTENDU que le *Conseil* désire, à cet effet, réglementer le colportage dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a notamment lieu de revoir les règles applicables pour le coût d'émission d'un permis et des terminologies;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le *Conseil* en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU que le projet du règlement 2026-08-461 a été déposé et qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 3 août 2026 par Lydia Maheux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Lydia Maheux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 2026-08-461 intitulé *Règlement RM 220 concernant le colportage*.

ADOPTÉE

2026-09-5218

RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMMERCE DE REGRATTIER

ATTENDU les pouvoirs conférés par le *Code municipal et la Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que le Conseil désire réglementer le commerce de *Regrattiers, de Prêteur sur Gages, de bijoutier* et de tout marchand achetant ou vendant des bijoux, des montres ou autres biens mobiliers d'une personne autre qu'un commerçant en semblable matière sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a notamment lieu de revoir les règles applicables pour le coût d'émission d'un permis et d'obtention d'un registre;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le Conseil municipal en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU que le projet du règlement 2026-08-462 a été déposé et qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 3 août 2026 par Thérèse Ménard Monty;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 2026-08-462 intitulé RM 660 concernant le commerce de Regrattier.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun sujet

FINANCES

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2026-09-5219

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
LA MAISON DES JEUNES DE GRANBY (2026-08-5209)	12074	100.00
MRC BROME MISSISQUOI (2026-08-5206)	12075	2 000.00
LA SOCIETE D'HISTOIRE DE MISSISQUOI (2026-08-5208)	12076	100.00
GROUPE ARCHAMBAULT INC	12077	182.38
ATLAS&CO	12078	414.96
ETHIER, MURIELLE	12079	73.04
COMITE PRO-PISTE GRANBY-FARNHAM	12080	6.49
CONSTRUCTION DJL INC.	12081	623.74
DEPANNEUR NEW FARNHAM	12082	645.19
ENTREPRISES S. CABANA INC.	12083	1 188.07
EQUIPEMENTS HENRI INC.	12084	441.51
FLEUREXCEL INC	12085	452.46
LES INSPECTIONS LEVESQUE INC.	12086	1 144.00
LIBRAIRIE MODERNE	12087	1 082.14
MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC	12088	21 902.13
MARTECH SIGNALISATION INC.	12089	1 359.29
MUN. NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	12090	703.49
MUNICIPALITE CANTON BEDFORD	12091	7 383.25
REMI CORRIVEAU	12092	155.21
VILLE DE FARNHAM	12093	192 559.75
ALPG CONSULTANTS	12094	6 668.55
ATLAS&CO	12095	227.73
DEPANNEUR NEW FARNHAM	12096	241.05
FERME SABINOISE INC.	12097	351.00
EXCAVATION LAREAU & FILS INC.	12098	7 107.19
		247 112.62

SALAIRES	PÉRIODE	MONTANT
SALAIRES ET ALLOCATIONS CONSEIL	AOÛT 2026	4 364.83
SALAIRES ET ANIMATION	AOÛT 2026	11 357.75
		15 722.58

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
GLOBAL PAYMENTS	2527	1 414.97
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2528	525.12
BELL MOBILITE INC	2529	65.60
VISA DESJARDINS	2530	229.95
HYDRO QUEBEC	2531	104.62
TELUS HEALTH (CANADA) LTD	2532	68.50
HYDRO QUEBEC	2533	37.24
VIDÉOTRON	2534	279.10
VISA DESJARDINS	2535	569.13
GLOBAL PAYMENTS	2536	0.39
BUROPRO CITATION	2537	48.13
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2538	607.90
DUCHARME ET FRERE INC.	2539	87.11
DUCHARME ET FRERE INC.	2540	25.52
FTC INFORMATIQUE	2541	109.53
FTC INFORMATIQUE	2542	49.42

GESTIM INC.	2543	1 695.08
HYDRO QUEBEC	2544	714.04
HYDRO QUEBEC	2545	633.95
JODOOM ELECTRIQUE INC.	2546	218.45
REGIE INTERMUNICIPALE	2547	4 366.87
REVENU QUEBEC	2548	4 370.93
	2549	ANNULÉ
VISA DESJARDINS	2550	183.96
VISA DESJARDINS	2551	146.03
VISA DESJARDINS	2552	94.16
ADMQ	2553	224.20
BELL MOBILITE INC	2554	48.35
HYDRO QUEBEC	2555	108.20
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	2556	216.70
TETRA TECH QI INC.	2557	4 599.00
		21 842.15

GRAND TOTAL **284 677.35**

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière

TRAVAUX PUBLICS

2026-09-5220

AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉ - 10E RANG

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2026-07-5198 autorisait la Ferme Sabinoise à procéder au nettoyage du fossé sur le 10^e Rang sur une distance d'environ 116 mètres sur les lots 4 376 712, 4 377 000 et 4 376 998 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que les travaux ont nécessité un nettoyage sur une distance de 117 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

IL PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise un remboursement de 3\$ le mètre, tel qu'indiqué dans la résolution numéro 2026-07-5198, pour une distance de 117 mètres à Ferme Sabinoise.

ADOPTÉE

2026-09-5221

DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ - 11E RANG

CONSIDÉRANT que la demande de madame Chantal Tétreault et monsieur Daniel Leblanc pour un nettoyage de fossé a été déposée séance tenante concernant le lot 4 376 739 du Cadastre du Québec situé sur le 11^e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

IL PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise le nettoyage de fossé sur une distance d'environ 60 mètres sur le lot 4 376 739 du Cadastre du Québec situé sur le 11^e Rang;

Que les travaux soient réalisés par la Municipalité dans les prochaines semaines à condition que les propriétaires acceptent que la terre soit laissée sur la propriété.

Que la Municipalité ne défraie aucun coût de transport de la terre.

ADOPTÉE

2026-09-5222

DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ - RANG AUDETTE

CONSIDÉRANT que la demande de Ferme Marlou inc. représenté par monsieur Martin Rainville pour un nettoyage de fossé a été déposée séance tenante concernant le lot 4 376 006 du Cadastre du Québec situé sur le rang Audette;

EN CONSÉQUENCE,

IL PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise le nettoyage de fossé sur une distance d'environ 142 mètres sur le lot 4 376 006 du Cadastre du Québec situé sur le rang Audette.

Que les travaux soient réalisés par la Municipalité dans les prochaines semaines à condition que le propriétaire accepte que la terre soit laissée sur la propriété.

Que la Municipalité ne défraie aucun coût de transport de la terre.

ADOPTÉE

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

Aucun sujet

CORRESPONDANCE

Aucuns sujet

DIVERS

Aucun sujet

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions.

2026-09-5223

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h23.

ADOPTÉE

Vicky Poulin
Mairesse

Chantal St-Germain
Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Vicky Poulin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

ADOPTÉE